

HealthOne™ SafetyVault : Bon de commande

Contact H.D.M.P. : Bruno FERREIRA LISBOA
 GSM : 0493 40 67 72 e-mail : bruno.ferreira@hdmp.com

Contact : Titulaire du login

Nom et Prénom:.....
 NISS :
 Rôle : Médecin / Assistant / Secrétaire /
 Autre
 Tél :
 Gsm :
 Mail :
 Numéro INAMI.....

Adresse de facturation :

Nom & Prénom :
 Raison sociale :
 Rue & numéro :
 Code postal & Ville :
 Numéro d'entreprise :
Adresse d'installation :
 Rue & numéro :
 Code postal & Ville :

Abonnement annuel		
<i>HealthOne™ SafetyVault</i> (joindre le document) (par an)	€ TVAC	€ TVAC

- J'accepte de recevoir des informations de la part de HDMP sur l'adresse mail susmentionnée.
- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente (au verso de ce document)

Fait à Bruxelles, le
 Pour accord :
 Le client, Pour HDMP SA.,



..... Bruno FERREIRA LISBOA

Conditions générales de vente

Préliminaires : Par le seul fait de nous passer commande, les clients adhèrent expressément à nos conditions générales de vente ci-dessous définies, et renoncent à se prévaloir des leurs qui seront sans effet à notre égard. Ces conditions sont divisibles et la non validité de l'une d'entre elles n'aura aucun effet sur la validité des autres. Toute autre condition d'achat du client qui n'est pas expressément reconnue par nous, ne sera pas engageante pour notre société. Même si vous ne la contestons pas expressément.

1. Acceptation de la commande : Le contrat sera considéré conclu seulement au moment de l'acceptation de la commande par notre société. Cette commande doit être considérée comme acceptée par nous, sans réserve, ni nécessité de confirmation, si la commande n'est pas refusé par nous dans un délai de trente jours à daté de la signature de la commande même.

2. Résiliation de la commande : En cas d'annulation de commande à l'initiative de l'acheteur, celui-ci sera redevable vis-à-vis de notre société d'une indemnité forfaitaire et irréductible d'au moins 30% du prix de la commande, sans préjudice aucun aux droits de notre société de poursuivre l'exécution forcée de la vente et de réclamer l'indemnisation de l'intégralité du préjudice subi. Cependant, nous nous réservons le droit de retarder, suspendre, ou annuler l'exécution des commandes à tout instant pour des motifs d'ordre technique, d'éventuelles difficultés d'approvisionnement, la diminution de la solvabilité du client, en cas de force majeure (incendie, grève, avarie ou livraison retardée des matières premières, etc...) ou pour d'autres raisons de bona fide. Notre société peut résilier le contrat an cas où, à tout instant. L'acheteur n'aurait pas pourvu au paiement intégral de toutes les sommes qu'il nous doit et qui sont déjà échues.

3. Caractère obligatoire du paiement : En aucun cas, y compris l'hypothèse d'une contestation pour vice ou défaut de qualité, le paiement ne pourra être suspendu ou réduit.

4. Livraison répartie : Au cas où la vente s'effectue avec livraison répartie, suite à une seule commande, chaque livraison sera facturée par le vendeur. Le non-paiement ou le paiement retardé d'une seule facture donnera droit au vendeur de suspendre tout envoi ultérieur de marchandises et d'exiger la somme totale anticipée.

5. Paiement : En cas de non règlement à l'échéance portée au bon de commande ou en cas de règlement en plusieurs échéances, le défaut d'un seul terme entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance du vendeur. A défaut de paiement total ou partiel à l'échéance prévue, les factures seront de plein droit et sans mise en demeure aucune productives d'un intérêt de 1,5% par mois. Il sera dû, en outre, une indemnité forfaitaire et conventionnelle, irréductible de 15% du montant de la facture ou du solde dû, sans mise en demeure préalable par le seul fait du non-paiement à l'échéance, avec un minimum de 125 Euros.

6. Réserve de propriété : En cas de vente, il est expressément convenu entre parties que nos marchandises restent notre propriété jusqu'au moment du paiement intégral de leur prix.

7. Délai de livraison : Les termes de livraison sont ceux qui sont indiqués sur la confirmation du bon de commande à titre indicatif; un retard éventuel de quinze jours dans la livraison ne donne droit à aucune amende, annulation ni résiliation. Le retard ne constitue pas un motif de dédommagement. Par livraison on considère la mise à disposition du transporteur. De la marchandise commandée, prête à être expédiée dans les beaux du vendeur. La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur et donc le vendeur n'a plus aucune responsabilité en cas d'avarie, de pertes ou de livraison non effectuée, à partir du moment où la marchandise sort de son établissement seul l'acheteur pourra faire des réclamations l'expéditionnaire ou au transporteur.

8. Disponibilité : Les fonctionnalités et caractéristiques des produits peuvent être modifiées sans préavis. HDMP SA peut également décider de cesser la commercialisation d'un produit ou d'en cesser la maintenance. Il appartient donc au client de vérifier avant toute commande la disponibilité du produit, ses caractéristiques et les services afférents.

9. Recommandation d'usage des logiciels : Bien que les logiciels vendus fonctionnent sur la plupart des matériels et systèmes standards, il incombe au client de vérifier l'adéquation du (des) logiciel(s) à ses besoins et à son environnement technique, en tenant compte notamment des spécificités des matériels et systèmes nécessaires au fonctionnement de chacun des logiciels.

10. Concession de licence et droits d'auteur : Le droit d'utilisation du logiciel est accordé à titre non exclusif, personnel et non transmissible. Le logiciel sous licence est utilisé sous la seule direction, sous le seul contrôle et sous la seule responsabilité du client. L'autorisation d'utilisation accordée par HDMP SA n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du client. En conséquence, celui-ci s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur sur le logiciel, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

11. Interopérabilité : Le client pourra obtenir auprès de HDMP SA les informations nécessaires à l'interopérabilité des produits avec d'autres logiciels ou matériels créés de façon indépendante.

D'une manière générale, le client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter d'une telle interopérabilité

12. Garantie : HDMP SA accorde une garantie contractuelle aux clients pour une période de 2 ans, à compter de la date de livraison, en cas de survenance d'anomalies non aléatoires, reproductibles et imputables au logiciel ou au produit. La durée de la garantie est fonction de la catégorie d'article. D'une manière générale, la garantie de HDMP SA est exclue:

- si la matière ou la conception défectueuse provient du client,
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention effectuée sur les produits sans autorisation,
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du produit, d'une mauvaise utilisation du produit par le client ou d'une négligence ou un défaut d'entretien de la part du client,
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

De plus, en matière de logiciel, la garantie est accordée par HDMP SA:

- sous réserve d'une exploitation dans les conditions normales d'utilisation,
- sous réserve que le client ait respecté les procédures visées dans le document d'utilisation,
- sous réserve que le client dispose de la compétence nécessaire à cette fin.

Pendant la période de garantie et hors de cette période de garantie, les marchandises sont transportées aux frais du client et à ses risques et périls.

Si pendant la période de garantie, le matériel est reconnu par le fabricant ou HDMP SA comme étant en état de fonctionner, ou si le matériel est en dehors du champ d'application de la garantie, les frais de devis, transport et réparation seront à charge du client.

13. Responsabilité : Le client reconnaît explicitement avoir les compétences requises pour l'utilisation du matériel, l'interprétation des résultats. La détection de tout dysfonctionnement du logiciel et du matériel, en conséquence de quoi il porte seul la responsabilité des dommages directs et indirects résultant de l'usage de nos produits, même défectueux. HDMP SA est tenue d'une obligation de moyens au titre des présentes. Si la responsabilité de HDMP SA venait à être reconnue au titre d'un produit commandé en application des présentes, le montant maximum des dommages et intérêts auquel elle pourrait être condamnée est en tout état de cause plafonné au prix effectivement payé par le client pour le produit en question. ou au montant du produit en cause en cas de non-paiement.

En aucun cas HDMP SA ou ses fournisseurs ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage indirect, tel que perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit HDMP SA, même si HDMP SA a été prévenue de l'éventualité de tels dommages. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

14. Litiges : En cas de contestation de n'importe quel ordre, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents pour les litiges dont l'enjeu ne dépasse pas les 1860 €, la compétence retenue sera celle du Juge de Paix de l'arrondissement du vendeur.

Pour accord,

Fait le

À

Docteur

HealthOne™ SafetyVault: CONTRAT

Contact H.D.M.P. : Bruno FERREIRA LISBOA
GSM : 0493 40 67 72 e-mail : bruno.ferreira@hdmp.com

Entre les soussignés:

Health Data Management Partners SA.

Route de Lennik 451
B-1070 Anderlecht
Tél: +32 (0)2 726 42 00
Fax: +32 (0)2 726 91 59
TVA : BE 0429 029 713

Représentée par Bruno Ferreira, Account Manager et ci-dessous dénommée HDMP SA,

Et

Docteur
Exerçant à:
.....
N° INAMI :
E-mail :
Dénommé ci-après "le Client"

Il est convenu ce qui suit:

le Client commande le service **HealthOne™ SafetyVault**, et a pris connaissance des « Conditions Générales ». Veuillez lire ce texte avant de procéder.

Le présent contrat prend cours le

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an. A son terme, il sera renouvelé par tacite reconduction pour une période égale. Chaque partie peut résilier le présent contrat à chaque échéance annuelle, à condition d'en avertir l'autre partie par lettre recommandée au moins trois mois avant l'échéance.

Après activation du **HealthOne™ SafetyVault**, une facture sera envoyée, et ce pour un montant annuel de 199,00 € TVAC pour un volume de 5 Gb(*):

(*): Possibilité de souscrire pour un volume supérieur à 5 Gb (voir tarifs en annexe)

- J'accepte de recevoir des informations de la part de HDMP sur l'adresse mail susmentionnée.
- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales

Fait en deux exemplaires à

Le

Docteur

Pour HDMP sa,



Bruno Ferreira,
Account Manager

HealthOne™ SafetyVault: CONTRAT

Conditions générales

1. Il va de soi que le bon fonctionnement de **HealthOne™ SafetyVault** n'est garanti qu'après l'installation correcte du programme sur l'ordinateur du Client. Le Client garantit que toute connexion au réseau de télécommunication de son choix (ex. ADSL, VOO, ...) fonctionne de manière correcte et normale. Il configurera, si nécessaire, tout logiciel ou hardware (ex. firewall...) de son ordinateur si ceux-ci sont susceptibles d'influencer le bon fonctionnement de **HealthOne™ SafetyVault**, afin de garantir un déroulement sans problème des sauvegardes. HDMP SA ne peut être tenu responsable pour tout problème relatif aux logiciels et/ou aux matériels installés sur l'ordinateur du Client et/ou aux problèmes de connexion au réseau de télécommunication de son choix.
2. HDMP SA ; s'engage à donner un service " state of the art " qui, sauf en cas de force majeure, est en permanence disponible et sécurisé:
 - HDMP SA garantit la continuité et la sécurité du service et prend en cette matière toute la responsabilité envers le Client. En cas d'interruption involontaire, le service sera restauré dans un délai de 8 heures de travail. Toute interruption de service pour cause d'entretien, fera l'objet d'une communication par mail de la part de HDMP SA à ses Clients minimum 3 jours avant l'interruption du service. Les entretiens seront effectués hors des heures de travail. HDMP SA prend toutes les précautions pour sécuriser physiquement (contre feu, vol...) les serveurs, qui sauvegardent les données cryptées des Clients.
 - HDMP SA garantit la confidentialité de toutes les données personnelles et médicales. HDMP SA s'engage à être conforme à la législation actuelle et future en matière de la protection de la vie privée. Cela reprend entre autre le fait qu'aucune donnée stockée par HDMP SA ne peut être utilisée à des fins commerciales et non commerciales. Lors de l'installation de **HealthOne™ SafetyVault**, le Client devra rentrer un mot de passe connu de lui seul. Ce mot de passe est la clé qui protège ses données. Le Client s'assurera que lui seul connaît le mot de passe (HDMP SA ne connaît pas ce mot de passe). Le Client est conscient que sans ce mot de passe il ne lui sera pas donné accès à ses données. Si à un moment donné, le Client désire rechercher des données stockées sur **HealthOne™ SafetyVault** - datacenter et qu'il ne peut introduire son mot de passe, l'accès lui sera refusé dans la mesure où ce mot de passe est la clé d'accès à son compte. Le Client marque son accord sur le fait que le mot de passe est la seule manière d'avoir accès aux données via l'internet. Donner l'accès aux données personnelles et médicales à des tiers s'opère à ses propres risques.
3. En cas de problème lors de l'installation de **HealthOne™ SafetyVault**, le Client peut faire appel gratuitement, pendant les heures de bureau, au support de HDMP SA. Ce dernier est accessible par téléphone au 02/724 00 91 du lundi ou par E-mail : support@hdmp.be . Ce service couvre principalement les problèmes issus de l'utilisation du service **HealthOne™ SafetyVault**. HDMP SA s'engage à informer le Client le plus rapidement possible de la solution à son problème. Le Client de son côté ,s'engage à donner à HDMP SA les accès nécessaires pour la réalisation des interventions utiles.
4. Le Client accepte que les données contenues dans le journal d'activité du programme (log-file) reprennent un rapport des activités qui se sont déroulées. Le Client est également au courant que des log-files similaires sont conservés au niveau du serveur chez HDMP SA. Par exemple: si le log-file de l'utilisateur mentionne " 100 files backed up ", la même mention sera reprise au niveau du serveur HDMP SA (sans détails).
5. Le non-paiement d'une facture **HealthOne™ SafetyVault** (annuelle), donne le droit à HDMP SA de fermer l'accès définitivement au service avec comme conséquence la perte définitive de toutes les données reprises dans les back-up effectués précédemment.
6. Dans l'éventualité où HDMP SA serait reconnue responsable dans le cadre de ce présent contrat, la valeur maximale de la responsabilité ne peut excéder la valeur du présent contrat (soit une fois la valeur de l'abonnement annuel).

HealthOne™ SafetyVault: CONTRAT

Ci-dessous les tarifs applicables en fonction du volume à sauvegarder :

Espace disque	Prix TVAC
5 Gb	199,00 €
6 Gb	214,00 €
7 Gb	229,00 €
8 Gb	244,00 €
9 Gb	259,00 €
10 Gb	274,00 €
15 Gb	314,10 €
20 Gb	360,40 €
25 Gb	399,20 €
30 Gb	459,20 €
35 Gb	519,20 €
40 Gb	579,20 €
45 Gb	639,20 €
50 Gb	655,50 €
55 Gb	711,75 €
60 Gb	768,00 €
65 Gb	824,25 €
70 Gb	880,50 €
75 Gb	936,75 €
80 Gb	926,80 €
85 Gb	979,30 €
90 Gb	1031,80 €
95 Gb	1084,30 €
100 Gb	1136,80 €